

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux Règlements numéros 0663-2016 et 0664-2016

Prenez avis que le 19 janvier 2026, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom des propriétaires :</i>	DAVID DUCHESNE et JULIE ARCHER
(2023-80014)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 466 709 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	171, rue Dufferin
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une pièce habitable jusqu'à 2,64 mètres de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 3,7 mètres. Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 25299 de ses minutes et AGBY-215752 de son dossier, en date du 31 août 2022.
2.	<i>Nom des propriétaires :</i>	GABRIEL FONTAINE et MARYSE FONTAINE
(2025-80202)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 013 811 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	631-633, rue Honorat-Lussier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une allée de circulation d'une largeur pouvant aller jusqu'à 5,22 mètres considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale établie est de 6 mètres. Le tout en référence au plan projet d'implantation, préparé par M. Alexandre Ouellet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3196 de ses minutes et AGBY-237625-3 de son dossier, en date du 7 novembre 2025.
3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9409-5700 QUÉBEC INC.
(2025-80246)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 128 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	81, rue Saint-Charles Nord
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal pour l'ajout d'une salle électrique jusqu'à 0,63 mètre de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 2 mètres. Le tout en référence au plan projet d'implantation, préparé par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 35 861 de ses minutes et 90 005 de son dossier, en date du 25 novembre 2025.
4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	LES IMMEUBLES ALRE INC.
(2025-80256)	<i>Numéros de cadastre :</i>	6 442 725 et 6 442 727 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	997, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation d'un total de quatre enseignes, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à trois enseignes par établissement. Le tout en référence aux plans fournis en date du 2 décembre 2025.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 23 décembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 23 décembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 23 décembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland